



ASSOCIAZIONE ITALIANA SAN ROCCO DI MONTPELLIER
CENTRO STUDI ROCCHIANO

PIERRE BOLLE

« LES RELIQUES. LA VERSION ARLÉSIEENNE »



PIERRE BOLLE

« LE RELIQUIE. LA VERSIONE ARLESIANA »

La tesi di laurea del prof. Pierre Bolle, presentata nel 2001 all'*Université Libre* di Bruxelles, ha segnato una tappa di straordinaria importanza nell'ambito dei secolari studi sulla vita e la leggenda di san Rocco. Quest'opera imponente è costituita da tre volumi di grande formato, per un totale di 642 pagine; i primi due tomi sono dedicati ad una minuziosa ed approfondita disamina di tutte le principali tematiche rocchiane, mentre il terzo volume è dedicato alla comparazione sinottica delle più rilevanti ed antiche agiografie.

Già nel 2001 erano presenti diversi elementi che avrebbero rivoluzionato le teorie tradizionali su san Rocco. E' merito di Pierre Bolle, ad esempio, la scoperta del documento originale da cui è derivata la cosiddetta *versione arlesiana* delle reliquie, che per secoli si è contrapposta alla *versione veneziana* senza che mai si riuscisse a trovare una spiegazione plausibile per un contrasto così insanabile. Ebbene, come potrete notare nelle prossime pagine, la soluzione del dilemma sta tutta in una data contraffatta, sfuggita all'attenzione degli studiosi; possiamo pertanto affermare, oggi, che non esiste più una *doppia* versione sul percorso delle reliquie del nostro Santo, con la logica conseguenza che, se vogliamo saperne di più su questo argomento, dovremo dedicare i nostri studi *solo* alla *versione veneziana* (anch'essa, peraltro, già piuttosto complicata).

Considerazioni analoghe potremmo fare su varie altre questioni, ma non è questo il punto (salvo un doveroso cenno, quantomeno, alla clamorosa smentita della secolare versione ufficiale del trasferimento delle reliquie da Voghera a Venezia – il cosiddetto *devoto furto* di Frate Mauro – sulla base di nuovi documenti scoperti dal Bolle nella cittadina lombarda). Ciò che invece ci preme di sottolineare, è che in tutti gli argomenti da lui affrontati, lo studioso belga si attiene ad un programma di lavoro che non lascia spazio a fonti *indirette* – con la capacità, peraltro, di ricominciare da capo quando le proprie stesse convinzioni siano messe in dubbio da nuove tracce.

E' questo, in fondo, il lavoro dello storico, che non può prescindere mai dalla meticolosità, dalla pazienza, se vogliamo dalla noiosità, dello studio accurato anche dei minimi particolari. Il Bolle ha dunque tracciato in questa voluminosa opera un quadro veramente imponente della materia, da cui ha attinto per gli ulteriori sviluppi delle sue ricerche, affidati ad una serie di saggi di altrettanto valore, che lo hanno ormai imposto come un punto di riferimento essenziale, a livello europeo e mondiale, per gli studi rocchiani; uno di questi saggi, peraltro, è reperibile nel nostro portale.

Come sostanzialmente abbiamo già anticipato, del vasto materiale a nostra disposizione, abbiamo scelto di pubblicare, per onorare la figura di Pierre Bolle nell'ambito dei grandi studiosi di san Rocco, il capitolo dedicato all'analisi ed alla ricostruzione della cosiddetta *versione arlesiana* delle reliquie, ovviamente in lingua originale belga.



PIERRE BOLLE

« LES RELIQUES. LA VERSION ARLÉSIENNE »

La thèse de doctorat du professeur Pierre Bolle a été soutenue en 2001 à l'*Université Libre* de Bruxelles. Elle a marqué une étape capitale dans le cadre des études séculaires de la vie et de la légende de St Roch. Cette œuvre de poids est composée de trois volumes de grand format, de plus de 600 pages; elle aborde tous les sujets liés à St Roch et remet en cause une grande partie des thèses traditionnellement reconnues.

Parmi tous les sujets à disposition, nous avons choisi un chapitre consacré à la *version arlésienne* des reliques, comparée depuis des siècles à la *version vénitienne*. On doit à Pierre Bolle d'avoir mis fin à la diatribe, comme l'on pourra le constater dans les pages qui suivent. Nous pouvons affirmer aujourd'hui qu'il n'existe plus une *double* version de l'affaire et que c'est en toute sérénité que nous pouvons étudier la *version vénitienne*, bien qu'on ne puisse pas éviter sa complexité.

Il s'agit seulement d'un exemple parmi tant d'autres, mais qui illustre parfaitement l'étendue du travail de recherches de Pierre Bolle pour faire connaître St Roch.



PIERRE BOLLE

« THE RELICS. THE ARLES VERSION »

Professor Bolle's degree thesis, presented in 2001 at the *Université Libre* of Bruxelles, has been a fundamental milestone for the studies about St. Roch. The work – three volumes of large size, 642 pages – faces all the topics related to the saint's character, revolutionizing most of the traditional theories. In this vast material, we have chosen to display the chapter dedicated to the *Arles version* of the relics, version that for centuries has been opposed to the *venetian version*, but based on a counterfeited date discovered by Pierre Bolle himself.



PIERRE BOLLE

« LAS RELIQUIAS. LA VERSIÓN ARLESIANA »

La tesis doctoral de Pierre Bolle (2001) ha marcado una etapa capital en el marco de los estudios de la vida de S. Roque; abarca todos los temas relativos al Santo y pone en tela de juicio una gran parte de las tesis tradicionalmente admitidas. Hemos seleccionado el capítulo dedicado a la *versión arlesiana* de las reliquias, comparada desde hace siglos con la *versión veneciana*; se le debe el haber puesto un punto final a la diatriba, como podrá constarse en las páginas siguientes. Se trata solo de un ejemplo entre tantos otros, pero que ilustra perfectamente la importancia del trabajo del profesor Bolle.



PIERRE BOLLE

« LES RELIQUES. LA VERSION ARLÉSIENNE »

Saint Roch. Genèse et première expansion d'un culte au XV^{ème} siècle,
Université Libre de Bruxelles, 2001; volume II, chapitre 5.6, pp. 352-368.

Le transfert des reliques

Si nous ne craignons l'usage d'une expression un peu trop alambiquée, nous parlerions plus proprement d'une version arlésienne-montpelliéraine. Elle est en effet utilisée depuis toujours par les historiens montpelliérains pour expliquer comment il se fait qu'il ne se trouve aucune mention ancienne d'un culte des reliques dans leur cité. C'est parce qu'elles auraient tout simplement été transférées dès 1372.

On sait depuis la notice des *Acta Sanctorum* qu'il existerait un bref du 4 février 1501 d'Alexandre VI enjoignant les Trinitaires d'Arles à faire don d'une partie de leurs reliques à leur coreligionnaires du royaume de Grenade¹, pour la reconstruction de la foi catholique dans ces territoires nouvellement conquis sur les arabes. Mais encore fallait-il bien expliquer comment les reliques avaient d'abord trouvé leur notoriété à Arles et non à Montpellier. Ceci s'est fait par le truchement d'un personnage historique, Jean le Meingre de Boucicaut, censé avoir transporté les reliques de la cité languedocienne aux rives du Rhône.

On retrouve cette version assez tardivement dans deux attestations de 1617 émanant, l'une du Ministre des Trinitaires d'Arles, l'autre de l'archevêque d'Arles et en fait relatives à l'authenticité et à la transmission d'une partie de ces mêmes reliques au couvent des Trinitaires de Montpellier². Quelques années plus tard, en 1638, elle est à nouveau citée dans le *Martyrologium Franciscanum* d'Arturus³ qui raconte que le corps de saint Roch avait été transféré de Montpellier en Arles en 1372 par Jean le Meingre de Boucicaut, Maréchal de France qui en avait fait don au couvent des Trinitaires d'Arles.

Pour espérer comprendre les raisons qui auraient poussé les Trinitaires à vénérer les reliques de saint Roch, et quel rôle ils auraient ainsi pu jouer dans l'expansion de son culte, il convient de s'attarder un instant sur l'histoire de cet ordre né à la fin du 12^{ème} siècle.

Les Trinitaires

Les Trinitaires sont un ordre d'origine provençale⁴. Leur fondateur, Jean de Matha, est né vers 1160 à Faucon, sans qu'on sache bien s'il s'agit de Faucon-au-Caire (Hautes-Alpes, vallée de la Durance) ou du petit bourg de la vallée de l'Ubaye, non loin de Barcelonnette (Basses-Alpes).

¹ AASS, Augusti t. III, p. 384.

² Aux Archives Départementales de l'Hérault, Fonds des anciens Trinitaires de Montpellier se trouvent encore les deux actes suivants: 8 JUILLET 1617. *Attestation du Ministre des Trinitaires d'Arles, François Alois, relative à la transmission d'une relique de saint Roch au couvent des Trinitaires de Montpellier* et 8 JUILLET 1617. *Attestation de l'archevêque d'Arles, Gaspard de Laurens, relative à l'authenticité des reliques de saint Roch conservées dans le couvent des Trinitaires d'Arles, et à la translation d'une parcelle de ces reliques à Montpellier.*

³ ARTURO DEL MONASTERO, *Martyrologium franciscanum in quo sancti, beati, alique servi Dei, in universo Ordine FF. Minorum toto orbe terrarum*, Paris 1638, pp. 371-373 : la citation complète est : «*Sciendum Joannem Meingrum Boucicaldum, Franciae Marescalcum, virum illustrissimum ac strenuissimum, Religiosos Oridinis S. Trinitatis, Redemptionis captivorum (quos Mathurinos in Gallia vulgo vocamus) multum adamasse, eisque, maxime Arelatensibus, bona ac redditus contulisse. Insuper, autoritate Apostolica sibi facta, inter alia Sanctorum pignora, Arelatem transtulit ex urbe MonPessulana corpus S. Rochi anno MCCCLXXII Kalend. Aprilis atque pro sua pietate dono dedit ipsis Religiosis praefati conventus Arelatensis : ubi maxima cum veneratione asservatum est, tantaque populi frequentia colitur, ut haud mirum est, si quaeque nationes et regna etiam remotissima hujus sacratissimi corporis particulas certatim summe exoptarint*».

⁴ A ce sujet, voir l'étude assez complète de P. DESLANDRES, *L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*, Toulouse-Paris, 1903, t. I, pp. 9-19.

Après des études de théologie effectuées à Paris, il aurait eu une apparition lors de sa première messe: il vit un ange vêtu de blanc, portant sur la poitrine une croix rouge et bleue, les mains croisées sur deux captifs, l'un noir, l'autre blanc, comme pour les échanger. Il s'en alla donc rencontrer Innocent III à Rome vers 1198 qui lui permit de fonder un ordre dont le but était de racheter les chrétiens captifs.

Les premiers couvents s'établirent en Arles et à Marseille dès 1203 et l'ordre se diffusa rapidement, en particulier en France et en Espagne⁵ et en particulier dans les zones d'influence aragonaise qu'étaient le Midi et la Catalogne.

L'ordre connut en France une extraordinaire période de croissance entre 1210 et 1240, en particulier autour de la Méditerranée qui souffrait de la piraterie musulmane et dans le Nord sur un espace compris entre les côtes de la Manche, le cours moyen de la Loire, la Moselle et une ligne qui irait d'Ostende à Trèves. Ces deux zones d'expansion sont séparées par un grand vide, et l'on n'a jamais bien expliqué les raisons exactes du succès de l'ordre dans le Nord. Si dès le 13^{ème} siècle, ces religieux eurent une trentaine d'établissements en Angleterre en Écosse et en Irlande, ils ne s'établirent timidement en Italie que dans le courant du 16^{ème} siècle⁶. A part ceux de Rome déjà évoqués, le plus ancien est celui de Naples, fondé en 1560. A l'époque de la plus grande expansion de l'ordre, l'Italie ne compta jamais que dix-sept couvents, dont cinq en Sardaigne et quatre en Sicile.

La principale fête de l'ordre est celle de sainte Agnès *seconde*, c'est-à-dire de son octave, le 28 janvier, jour de l'apparition traditionnelle de la sainte après son martyre, auquel les Trinitaires rapportaient l'anniversaire de leur fondation, au point que cette fête éclipsa entièrement celle du vocable de l'ordre, celle de la sainte Trinité.

Saint Augustin y fut également honoré car depuis le 14^{ème} siècle, des religieux tenant des hôpitaux prétendirent se rattacher à cette règle, en dépit de la *regula propria* de Jean de Matha. Mais saint Roch partagea aussi cette faveur, à cause précisément de la conservation de ses reliques dans le couvent d'Arles. L'église de Marseille lui était d'ailleurs dédiée et l'on faisait des processions en son honneur, tant dans le Nord que dans le Midi, contre la peste⁷.

L'acte de 1501

L'in vraisemblance chronologique de l'explication de la présence de ces reliques dans le couvent d'Arles a déjà alimenté les doutes d'un certain nombre d'auteurs les plus traditionalistes qui remarquèrent qu'en 1372 ce Jean le Meingre de Boucicaut, leur agent potentiel, n'avait en fait sept ans. Certains, comme Elizée Recluz, avaient d'ailleurs proposé de voir à l'origine de cette histoire son frère cadet, Geoffroy, qui aurait effectué ce don au moment de ses déboires en Avignon, en 1399⁸.

Mais outre le fait qu'aucune de ces propositions n'est satisfaisante sur le plan de la chronologie, à nouveau le problème majeur nous semble ici de nature heuristique. Les sources sur lesquelles se fondent tous ces auteurs sont tardives et de seconde main: tant à la lecture de la notice du Bollandiste qu'à celle du *Martyrologium* d'Arturus, ou encore des attestations de 1617, il n'est pas possible de savoir exactement d'où vient l'explication originelle. Se trouverait-elle déjà dans l'acte pontifical de 1501? Mais au fait, cet acte a-t-il existé et pouvons-nous en retrouver la trace?

L'acte n'est pas publié intégralement par Arturus mais le sera par contre au début du 20^{ème} siècle par Paul Deslandres, dans le second tome de sa monographie vouée à l'histoire des Trinitaires⁹. Il

⁵ P. DESLANDRES, Op. cit., pp. 177-184. Quatre bulles attestent des progrès de l'ordre, le 3 février 1199, en plus de Cerfroid, figurent seulement les possessions de Planels (localité inconnue) et de Bourg-la-Reine (*Patrologie*, CCLX, 504), le 10 juillet 1203 sont cités les couvents de Marseille, d'Arles, de Saint-Gilles, de Lérida, d'Avingavia, de Saint-Thomas de Formis à Rome (M. L. DELISLE, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1873, p. 403), le 18 juin 1209, sur les trente couvents énumérés, près des deux tiers se trouvent en Espagne (BARON, pp. 52-54) et le 28 février 1248, Innocent IV énumère soixante couvents, dont un tiers appartient à l'Espagne (Pièce inédite des Archives Nationales, L 947, dont un extrait est publié par l'auteur, *Ibidem*, t. 2, pièces 20), ce qui montre la rapidité de l'expansion française.

⁶ P. DESLANDRES, Op. cit., pp. 185-194.

⁷ *Ibidem*, pp. 141-142.

⁸ Voir plus loin: le rôle réel des Boucicaut.

⁹ P. DESLANDRES, *L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*, Toulouse-Paris, 1903, t. II, pièce n° 108; pp. 167-171.

consacre par ailleurs huit pages de son premier appendice au 1^{er} tome à cette fort intrigante question des reliques arlésiennes¹⁰. Son approche est donc bien plus respectueuse des sources et il cite pour la première fois sans ambiguïté le passage même de l'acte où il est bien question de Geoffroy le Meingre et non de Jean le Meingre. Pour lui, la date de 1372 n'est rien d'autre qu'une inversion qui rappelle celle de la mort du saint en 1327. Nous avons de la peine à admettre une telle interprétation dans la mesure où il est assez rare de voir à cette époque les dates exprimées en chiffres arabes. Or, si nous pouvons concevoir l'éventualité d'une inversion entre 72 et 27, elle nous semble bien plus improbable entre LXXII et XXVII. Nous ne voyons d'ailleurs pas en quoi elle résoudrait le problème de l'implication de Geoffroy le Meingre de Boucicaut.

Il publie le document sur la base de deux manuscrits, l'un conservé à la *Bibliothèque d'Arles*¹¹, l'autre à la *Bibliothèque nationale*¹², l'original étant perdu, écrit-il.

La transcription qu'il en donne fait d'ailleurs état de 1272, erreur qu'il relève lui-même en soulignant en note « *il faut lire trecentesimo* », et qu'il attribue donc aux copistes des manuscrits qu'il a sous les yeux. Le fait que cette erreur se retrouve dans deux manuscrits différents, copiés à des époques différentes et par des copistes différents aurait sans doute dû éveiller davantage sa curiosité.

Mais une recherche un peu plus poussée va nous permettre d'interpréter différemment cette différence. Car contrairement à ce que pensait Deslandres, l'acte original n'a pas disparu et nous pensons même l'avoir retrouvé aux *Archives Départementales des Bouches du Rhône*, dans le fonds des Trinitaires d'Arles, qui forme la sous-série 51 H, cette dernière comprenant plusieurs articles relatifs aux reliques, culte et confrérie de saint Roch¹³, dont la liasse 51 H 32 qui comprend le fameux document.

En fait, il s'agit bien d'un bref d'Alexandre VI du 4 février 1501, qui n'est pas conservé en original, mais est retranscrit dans l'acte de remise des reliques au frère Gonzalve de Zérés rédigé le 2 juin suivant. La charte est très dégradée, mais il en existe un premier *vidimus* de 1610, certifié par l'archevêque d'Arles, Gaspard de Laurens et un second *vidimus* non daté mais postérieur, effectué par un certain frère François Perthuis religieux du couvent. Ces deux derniers *vidimus* sont parfaitement lisibles.

La première lecture de l'acte que nous publions en annexe¹⁴ fournit rapidement la réponse à la principale question posée. Si la mention des reliques de saint Roch, parmi d'autres, se trouve bien citée en tant que telle dans le bref d'Alexandre VI¹⁵, sur lequel se sont focalisés jusqu'à présent tous les commentaires, toute l'histoire de leur transfert par le maréchal de Boucicaut se trouve en fait dans l'acte de remise des reliques du 2 juin, dans le dispositif duquel est repris le bref pontifical.

L'acte, et en particulier la mention des reliques, du millésime et de l'histoire de leur transfert permettent nous semble-t-il aujourd'hui de donner un éclairage tout à fait différent à cette histoire.

Commençons par le millésime. Bien que l'original de 1501 soit en mauvais état, à regarder le parchemin de près, on constate que manifestement le «*tre*» de «*trecentesimo*» a fait l'objet d'une véritable 'patte de mouche'. La chose est encore plus évidente sur le *vidimus* de 1610 où il est indubitable que le «*Tre*» a été récrit sur un «*Du*», réutilisant au passage la hampe du «*D*» dans celle du «*T*».

¹⁰ Ibidem, t. I, pp. 593-601.

¹¹ Bibliothèque d'Arles, ms. 159, p. 50.

¹² Paris, Bibliothèque nationale, Manuscrits, *Chartularium Provincie*, lat. 1367., pp. 151-154.

¹³ Archives Départementales des Bouches du Rhône, Série H (Archives ecclésiastiques). 51 H 32, n° 187, Acte de remise des reliques le 2 juin 1501, original sur parchemin, *vidimus* de 1610, *vidimus* postérieur; 51 H 14*, «*Inventaires, actes, procès verbaux concernant les reliques de St-Roch, Ste Juillete (sic) et St-Ciris, St-Félix, Fortunat, Achille et Polycarpe, (coté 000)*» 16^{ème}-17^{ème}, 51 H 16* «*Notes sur l'institution de la confrérie St-Roch, en 1629; Construction de l'église etc*» 1629-1649; 51 H 81* qui comprend une gravure ancienne représentant le saint, 1652; 51 H 88* «*Sur l'Institution de l'Association et de la confrérie en l'honneur de St-Roch, renouvelée en 1721. Statuts de la confrérie de St-Roch d'Arles...*» 17^{ème} - 18^{ème}; 51 H 92 «*Dossier relatif à l'argenterie du couvent et à la chasse de St-Roch*», 18^{ème}.

¹⁴ Voir annexe, volume III.

¹⁵ «*...pro fidei Catholicae defensione, inchoata, et nondum constructa et edificata sunt sed in dies construuntur et edificantur quasi quibusdam particulis reliquiarum sanctorum corporum beatorum Roci, Cirici, Julitae et aliorum sanctorum et sanctorum in Monasterio sanctae Trinitatis Arelatensis eiusdem ordinis...*»

Paul Deslandres ne précise pas de quelle époque était son manuscrit d'Arles, mais il peut se déduire de ses notes que celui de Paris est une copie postérieure à 1513. La conclusion suivante s'impose donc à notre avis de manière assez indiscutable: les religieux se sont rendu compte après 1610 que cette date de 1272 était totalement farfelue et se sont donc mis en peine de la corriger sur l'acte de 1501 et sur le *vidimus* de 1610.

Les manuscrits utilisés par Deslandres appartiennent à une tradition qui est sortie du couvent dans le courant du 16^{ème} siècle et ont donc échappé à la correction! Mais c'est donc incontestablement 1272 que les Trinitaires ont d'abord proposé comme année du transfert.

Dès l'origine, l'acte original lui-même était donc entaché d'aberrations bien plus importantes, avant de subir les tentatives modernes d'améliorations assez maladroites, dont certaines sont le fruit des interventions des Trinitaires eux-mêmes¹⁶, d'autres d'historiens que nous avons eu l'occasion d'évoquer dans la première partie.

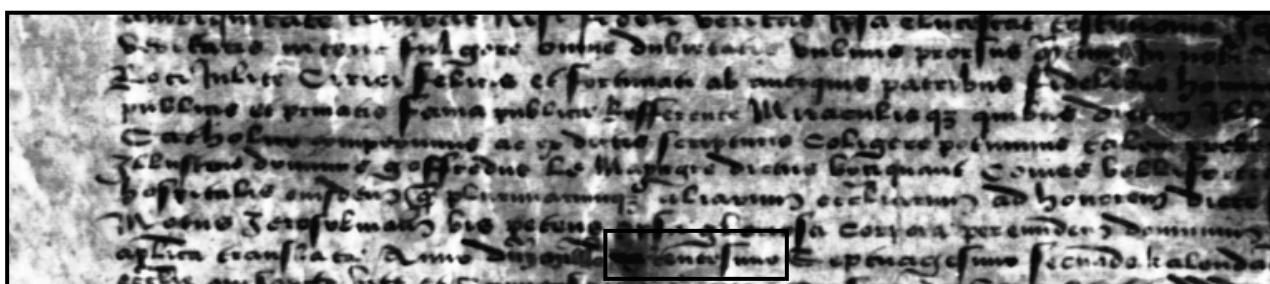


Figure 1. Traces de grattage et de correction du millésime de «1272» sur l'acte de 1501.

A la dernière ligne, au milieu, compte tenu de la qualité de la reproduction, nous ne pouvons que deviner la réécriture d'un «Tre».

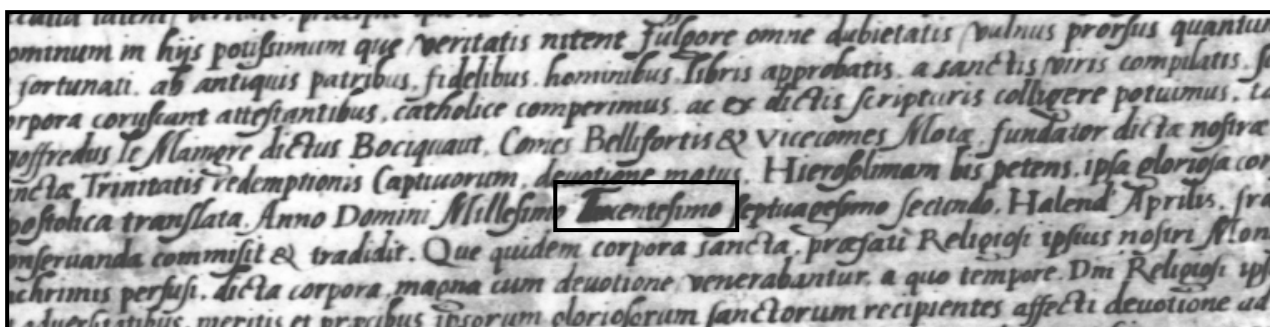


Figure 2. Utilisation du même procédé sur le vidimus de 1610.

Quatrième ligne du bord inférieur de la photo, au milieu, le recours au même procédé est incontestable.

¹⁶ DESLANDRES, Op. cit., p. 596-597 cite ainsi par exemple Barthélemy de Puille: «les corps de saint Félix, Fortunaut, Achillée (et non Polycarpe), ensevelis près des remparts de Valence (France) furent, croit-on, transportés dans la chapelle des Trinitaires d'Arles, sur la demande qu'en aurait faite à Rome Geoffroy le Meingre, comte de Beaufort et gouverneur du Dauphiné. Ces reliques furent rendues à Valence en 1696. Il n'est plus question d'un voyage à Jérusalem, d'où on aurait pu davantage retirer les reliques de saint Cyr et de sainte Julitte, puisque, dès le sixième siècle, saint Amâtre, évêque d'Auxerre, les avait apportées d'Orient!

Le corps de saint Roch, conservé dans un château des environs de Montpellier (qui n'a malheureusement jamais été désigné), aurait été donné par cette ville à Geffroy le Meingre, en récompense de ses services, et ensuite par ce dernier à Guillaume de Fleygnac, ministre de l'hôpital restauré. Cette version permettrait d'admettre même un vol partiel commis à Arles dans la suite du quinzième siècle, et sur lequel les Trinitaires auraient su faire le silence, de sorte qu'on pourrait admettre qu'il y a des reliques de saint Roch à la fois à Arles et à Venise.

Malheureusement, aucun acte ne vient corroborer cette version, alors qu'il y a tant de chartes insignifiantes relatives aux rapports du frère de Boucicaut avec nos religieux. L'hypothèse de la perte d'un document si important ne pouvant être envisagée sérieusement, il faut conclure que cet acte n'a jamais existé, et que les défiances de l'abbé Bonnemant sur la provenance des reliques étaient amplement justifiées».

La lecture de l'acte nous apporte bien d'autres éléments de nature à renforcer notre scepticisme. Nous avons en effet remarqué que les reliques de saint Roch ne constituent pas l'objet exclusif de la donation, mais font partie d'un ensemble d'autres reliques. Le bref d'Alexandre VI cite celles de saint Roch, saint Cyr, sainte Julitte et d'autres saints et l'acte final du 2 juin, les reliques de saint Roch, Cyr, Julitte, Félix et Fortunat¹⁷. En fait, ces quatre derniers saints en constituent deux paires. Saint Cyr et sainte Julitte¹⁸, sa mère, sont deux martyrs du 4^{ème} siècle honorés le 16 juin. Saint Cyr a été un des enfants martyrs les plus célèbres, dont le culte s'est très vite répandu dans toute la chrétienté. Des églises dédiées en son honneur existaient en Syrie, en Palestine, dans le Pont, la Lydie, l'Italie, la Gaule, l'Espagne..., mais contrairement à ses actes, partout son nom figure seul et il n'est jamais question de sainte Julitte¹⁹.

Le récit le plus courant, comme tous les autres, n'a aucun fondement historique: son martyre y devient inséparable de celui de sa mère, à qui revient même le rôle principal²⁰. Félix et Fortunat²¹ sont deux frères des premiers siècles, martyrisés à Aquilée et honorés le 11 juin. Leur légende raconte que durant la persécution de Dioclétien et de Maximien, ils furent étendus sur le chevalet et eurent les côtés brûlés avec des torches ardentes que la puissance divine éteignit aussitôt. On leur versa ensuite de l'huile bouillante sur le ventre et enfin, comme ils persistaient à confesser le Christ, ils eurent la tête tranchée, et terminèrent ainsi le glorieux combat.

Le culte de ces deux saints est fort ancien. Venance Fortunat savait que Vicence se glorifiait de posséder les reliques de Félix, et Aquilée celles de Fortunat. Mais les actes de leur martyre sont faux. C'est cependant d'après eux qu'Adon rédigea la notice plus tard résumée par Usuard. Adon ne les inscrivit pas au 14 août, date donnée par leur Passion et le martyrologe hiéronymien, parce qu'il avait trouvé au 11 juin, dans Florus, la mention à Aquilée d'un Fortunat, évêque et martyr. Il s'agissait en réalité de l'anniversaire d'une translation²².

Nous constatons encore que l'orthographe du nom de saint Roch est différente. Si l'on trouve bien sans partage la graphie «*Rochi*» dans le *vidimus* le plus récent et dans toutes les copies ultérieures, il n'en va pas de même pour le précédent *vidimus* de 1610. On y trouve d'abord la graphie «*Rochi*», dans la partie relative au bref pontifical, mais «*Roci*» dans le reste du document. Dans l'acte original de 1501 la chose est encore plus évidente: on y trouve «*Roci*», cette fois sans partage. Cette graphie invite à la réflexion, si l'on considère que la présence du «h» en latin, ou des deux «c» en italien est pratiquement universelle, au point d'en constituer un véritable signe distinctif.

¹⁷ «...et nobis humiliter supplicavit, ut quasdam particulas reliquiarum sanctorum corporum beatorum Roci, Cirici, Julitae, Felicis et Fortunati, in dicto nostro Monasterio Sanctae Trinitatis Arelatis...».

¹⁸ Voir à ce sujet les RR. PP. Bénédictins de Paris, *Vies des saints et bienheureux selon l'ordre du calendrier avec l'histoire des fêtes*, t. VI, Paris, 1948, pp. 260-261; A. RIMOLDI, *Quirino e Giulitta*, dans *Bibliotheca Sanctorum*, t. 10, 1968, col.1324-1328; *Acta Sanctorum*, 16 juin, t. III, p. 15-37 - H. DELEHAYE, *Les origines du culte de martyrs*, cit. pp. 167-168; *Comm. martyrol. hieron.*, p. 321.

¹⁹ A cette première difficulté vient s'en ajouter une autre: le martyrologe hiéronymien annonce: «A Antioche, les saints Cyr et Julitte, sa mère, et avec eux quatre cent quatre martyrs», alors que les Actes de leur martyre placent leur mort à Tarse. Florus, Adon et Usuard ont suivi le martyrologe hiéronymien; Baronius a préféré le lieu indiqué par les Actes. On possède beaucoup de récits très différents du martyre de saint Cyr et de sainte Julitte. Dans les actes de leur martyre, déjà considérés comme fabuleux au début du 6^{ème} siècle (BHL, I, p. 272, nn. 193-194) qui sont devenus les plus connus, il n'est pas question des quatre cent quatre compagnons, pris à une autre version par un compilateur du martyrologe hiéronymien.

²⁰ La légende raconte que sainte Julitte habitait à Iconium avec son fils Cyr, âgé de trois ans. Quand le gouverneur de Lycaonie, Domitien, commença à appliquer les édits persécuteurs de Dioclétien, elle alla chercher un refuge d'abord à Séleucie, puis à Tarse. C'est là qu'elle fut arrêtée sur l'ordre du gouverneur de Cilicie, Alexandre. Elle se déclara chrétienne; le gouverneur lui prit son enfant et ordonna de la flageller. Dans les tourments, elle ne cessait de répéter: «Je suis chrétienne», et le petit Cyr se débattait pour échapper au bras du gouverneur et retourner vers sa mère en criant: «Moi aussi je suis chrétien». Furieux, Alexandre saisit l'enfant par un pied et le jeta violemment sur les degrés du tribunal où il se brisa le crâne. Julitte, au lieu de pleurer, remercia Dieu d'avoir vu mourir son fils orné de la couronne du martyr. Les supplices qui lui furent infligés ensuite n'ébranlèrent pas sa constance; finalement, elle fut décapitée.

²¹ Voir à ce sujet les RR. PP. Bénédictins de Paris, *Vies des saints et bienheureux selon l'ordre du calendrier avec l'histoire des fêtes*, t. VI, Paris, 1948, p. 190; G. LORENZON, *Felice di Vicenza e Fortunato di Aquileia*, dans *Bibliotheca Sanctorum*, t. 5, 1964, col. 588-591.

²² H. DELEHAYE, *Commentarius perpetuus in Martyrologium Hieronymiarum ad recensionem H. Quentin*, AASS, Nov. T. II, 1931, p. 315, 443; H. QUENTIN, *Les martyrologes. historiques du Moyen Age*, p. 532-533.

Mais nous ne sommes pas au bout de nos surprises, en particulier en ce qui a trait à la fameuse relation des circonstances du transfert des restes sacrés. Tout d'abord, la lecture de l'acte lève définitivement toute ambiguïté sur l'identité de son agent. N'en déplaise à Arturus et à tous ceux qui l'ont recopié sans vérification, il s'agit non pas de Jean le Meingre de Boucicaut, mais bien de Geoffroy le Meingre de Boucicaut.

Mais bien plus, la provenance des reliques et les circonstances de leur transfert sont indiquées avec précision ! Le passage vaut d'être cité *in extenso* :

« ...quod Illustris Dominus Goffredus le Mayngre dictus Bociquaut, comes Bellifortis et vicecomes Motae, fundator dictae nostrae Ecclesiae et hospitalis eiusdem, quam plurimarumque aliarum ecclesiarum ad honorem dictae Sanctae Trinitatis redemptionis Captivorum, devotione motus, Jerosolimam bis petens, ipsa gloriosa corpora per eundem dominum Goffredum, de terra sancta Jerosolimitana reverenter auctoritate Apostolica translata, Anno Domini Millesimo Trecentesimo Septuagesimo Secundo, Kalendae Aprilis, fratribus Ministro et Religiosis ».

En matière d'identité du personnage, la confusion qui sera entretenue par des générations d'historiens, se trouve en fait dans l'acte lui-même... Jamais Geoffroy de Boucicaut n'est allé deux fois à Jérusalem, mais bien son célèbre frère, le maréchal Jean le Meingre. Son premier voyage en Orient, ponctué d'un séjour à Jérusalem, pour lequel il s'était embarqué à Venise, se situe à l'automne 1388, le second prend place en 1403, dans une campagne déraisonnable contre les Sarrasins, durant laquelle se déroula le Sac de Beyrouth, mais où les chroniqueurs n'évoquent pas Jérusalem²³.

Pour ce qui est de la date de 1372, et encore plus de 1272, elle ne s'applique ni à Jean le Meingre (1365-1421), ni a fortiori à son frère cadet. On pourrait encore relever une incongruité dans la précision qui fait d'un personnage de la fin du 14^{ème} siècle un «fondateur» du couvent des Trinitaires, dont l'origine remonte à la fin du 12^{ème} siècle²⁴.

Mais indépendamment du grand trouble qui règne dans ce récit quant à l'identité du donateur, nous retiendrons cette information essentielle: contrairement à ce qu'en déduit immédiatement Arturus²⁵, il n'est à aucun instant question d'un transfert en provenance de Montpellier... mais bien d'une acquisition d'un lot de reliques à Jérusalem!

L'ensemble de ces éléments confirme à notre avis ce que nous ont apporté d'autres chapitres sur la présence du culte en France et particulièrement en Languedoc. Devant une orthographe du nom assez singulière, une provenance des reliques en totale opposition avec la légende, l'absence de la moindre référence à Montpellier et une explication chronologiquement aberrante, comment ne pas douter de la présence d'un culte en Languedoc et en Provence avant l'extrême fin du 15^{ème} siècle? Nous sommes incontestablement ici en présence de reliques qui ont toutes les chances d'être fausses, selon le principal critère d'authenticité de l'hagiographie critique²⁶. Mais en outre, il est bien impossible de les raccrocher à quelque autre tradition littéraire que ce soit. Même si selon les mêmes critères, les reliques vénitiennes sont elle aussi plus que probablement fausses, elles sont tout de même au centre d'une construction qui tente, malgré les incohérences, de s'appuyer sur une tradition, ou des morceaux de traditions vraisemblables, ancrés dans le temps et dans l'espace, affinées avec le temps, et qui tentent de gommer progressivement les contradictions et les réalités gênantes.

C'est tout le contraire ici et nous imaginons mal que les Trinitaires eussent invoqué une provenance de Jérusalem s'ils avaient connu la légende de saint Roch «de Montpellier». C'en est au point où il est parfaitement légitime de se demander s'il s'agit bien du même saint qui est alors honoré en Arles!

²³ L. BREHIER, *Boucicaut (Jean II le Meingre de)*, dans *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, t. 9, Paris, 1937, col.1481-1482.

²⁴ Voir à ce sujet E. FASSIN, *Le Cloître des Trinitaires*, dans *Le Musée, Revue arlésienne, historique et littéraire, Organe de la Société Archéologique*, 1879, n° 30, pp.233-236: L'ordre des Trinitaires fut fondé en 1198 par saint Jean de Matha et saint Felix de Valois et était établi dès cette époque à Arles.

²⁵ ARTURO DEL MONASTERO, *Martyrologium franciscanum* cit., p. 349: «*Insuper, auctoritate Apostolica sibi facta, inter alia SS. Pignora, Arelatem transtulit ex Urbe Monpessulana corpus S. Rochi, an. 1372. Kalend Aprilis, atque pro sua pietate dono dedit ipsis Religiosis praefati Conventus Arelatensis*».

²⁶ La possibilité de remonter à la sépulture du saint lui-même.

Le rôle réel des Boucicaut

Né en 1365, le maréchal n'avait donc que 7 ans au moment des faits qui lui sont attribués par l'acte de 1501. Qu'importe, l'aberration chronologique, l'abbé Recluz²⁷ disait avoir la preuve que ce prélèvement avait été fait «dans un événement qui se passa dans notre ville [Montpellier] en 1399. Jean le Meingre de Boucicault, envoyé par le roi de France, pour pacifier nos provinces, et mettre fin au malheureux schisme qui divisa l'Église après la mort de Grégoire XI, avait repoussé les Aragonais qui formaient la garde de l'antipape Benoît XIII, leur compatriote; il avait établi sa domination dans la Provence et dans le Languedoc, et rendu à ces pays la paix et la tranquillité. Se trouvant à Montpellier, ce puissant personnage demanda pour prix de ses services une partie du corps de saint Roch. La cité ne pouvait repousser sa demande, et le maréchal Boucicault reçut, en effet, l'an 1399, une partie notable de ces précieuses reliques».

Cette tentative d'accommodement n'était guère plus acceptable puisque nous savons qu'après avoir combattu les turcs à Constantinople en 1399, il avait été nommé par le roi de France Charles VI, gouverneur de Gênes du 31 octobre 1401 au 3 septembre 1409²⁸. En fait, il était donc bien manifeste que Recluz confondait ici Jean le Meingre avec son frère cadet, Geoffroi le Meingre dont la figure est bien plus controversée et qui s'est surtout illustré par sa déloyauté.

Aventurier sans scrupules, il entra effectivement à la solde des cardinaux qui voulaient forcer Benoît XIII à abdiquer. Il vint donc assiéger Avignon le 22 septembre 1398, et non en 1399. La place capitula au bout de deux jours, mais le pape se réfugia avec quelques partisans au château, dont il ne sortit qu'au terme d'un blocus de 5 ans! Nommé gouverneur du Dauphiné, il trouva le moyen d'y commettre de nombreuses exactions et fut excommunié en 1404 par l'archevêque de Vienne.

A la mort du maréchal (1421), il hérita de ses biens et il épousa Isabeau de Poitiers. En 1426, il obtint de Martin V un pardon complet pour sa participation à l'affaire d'Avignon mais, établi dans le Comtat Venaissin, il recommença ses pillages et mourut en 1430. La confusion est assez courante puisque le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques* note qu'il est étrange que Froissart lui-même et Juvénal des Ursins, suivis en cela par de nombreux historiens modernes l'aient confondu avec son frère dans le rôle odieux qu'il joua en Avignon en 1398. Geoffroy eut de sa femme un fils, qui fut le dernier des Boucicaut et mourut en 1490²⁹.

On peut toutefois sans doute retrouver l'origine du souvenir de ce Geoffroi le Meingre au sein de la communauté de religieux arlésiens. En fait le frère du maréchal était intervenu pour soutenir le couvent dont la situation financière paraissait très compromise au début du 15^{ème} siècle. Il mit à ses bienfaits - le don d'un tiers des pêcheries de Barbegal à l'ouest des Beaux - la condition de nommer lui-même le recteur de l'hôpital, par un acte du 5 mai 1409³⁰.

Signalons encore que le *Musée Jacquemart-André*, à Paris, possède toujours le splendide livre d'Heures exécuté pour le maréchal Jean le Meingre et qui, par héritage, passa successivement dans les mains de son frère Geoffroy et du fils de ce dernier. Les peintures et miniatures dont il est orné comptent parmi les chefs-d'oeuvre de la peinture française de cette époque.

Une importante série d'articles lui ont été consacré par Paul Durrieu dans la *Revue d'Art Chrétien*³¹ qui en donne une analyse très complète³². On n'y trouve strictement aucune trace de saint Roch, pas plus dans les miniatures, que dans les quarante-quatre peintures en pleine page du sanctoral, ni même plus simplement dans le calendrier qui ouvre classiquement ce genre de manuscrit³³.

²⁷ A. RECLUZ, *Histoire de saint Roch et de son culte*, Avignon-Montpellier, 1858, p. 197.

²⁸ A. CAPPELLI, *Cronologia, Cronografia e Calendario Perpetuo dal principio dell'era cristiana ai nostri giorni*, 5^{ème} éd., Milano, 1983, p. 316.

²⁹ Voir à ce sujet L. BREHIER, *Boucicaut (Geoffroy le Meingre de)*, dans *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, t. 9, Paris, 1937, col. 1472-1473.

³⁰ P. DESLANDRES, Op. cit., pp. 454-455.

³¹ Paul DURRIEU, *Les Heures du Maréchal de Boucicault du Musée Jacquemart-André*, dans *Revue de l'Art Chrétien*, Lille-Bruges-Bruxelles, 63, 1913 pp. 73-81, 145-164, 300-314; 64, 1914, pp. 28-35.

³² Il a de surcroît un très grand prix pour les historiens du maréchal, car l'un des plus importants tableaux nous montre les portraits authentiques de Jean le Meingre et d'Antoinette de Beaufort, agenouillés sur des prie-Dieu qui se font face sous une apparition de la Vierge.

³³ Ibidem, p. 74, Paul Durrieu a établi que le manuscrit en question a été exécuté entre 1396 et 1416, sinon même durant la période encore plus restreinte de 1399 à 1407 (citant M. Guyot de VILLENEUVE, *Catalogue des livres*

Il est amusant de constater que sur cette base totalement farfelue, s'est greffée une tradition plus récente qui fait de Jean le Meingre de Boucicaut l'importateur des reliques à Voghera, précisant en cela une idée que nous trouvons déjà sous la plume de Ciapetti, de Cornelius Flaminus et de Sabellico.

Elle est évidemment italienne et se concrétise à la fin du 19^{ème} siècle dans l'écriture du Dominicain Agostino Pelligrino da Lodi qui rapporte que le corps du saint fut déposé dans l'église *Sant' Enrico* de Voghera par une armée de Français qui était venue «surprendre l'Italie». Cette armée aurait été en partie détruite et en partie mise en déroute, abandonnant ses précieuses reliques³⁴.

On trouvait déjà une tentative de contourner le problème de l'anachronisme dès le 17^{ème} siècle, chez l'ecclésiastique montpelliérain Pierre Gariel qui situait l'événement en 1408³⁵ lorsque le maréchal s'était porté du Dauphiné en Languedoc pour apaiser les troubles.

Cette version n'est pas plus satisfaisante puisqu'à cette époque, il est toujours gouverneur de Gênes et qu'il s'agit d'une nouvelle confusion avec son frère cadet. Par ailleurs, il faut préciser que Gariel est tout sauf un modèle de rigueur, établissant quelques pages plus loin³⁶ rien moins qu'une filiation des Seigneurs de la Croix de Castries avec les «Roch» de Montpellier dont nous connaissons l'origine.

PIERRE BOLLE

© 2006. Tous droits réservés. Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droits ou ayant cause, est illicite. Cette reproduction constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles du Code Pénal. Le «Centro Studi Rocchiano», par l'intermédiaire du bureau légal de l'«Associazione Italiana San Rocco di Montpellier», se réserve le droit d'entreprendre toute action légale contre les contrevenants. Afin d'éviter ces désagréments et les conséquences pénales qui en découleraient, nous préconisons la procédure à suivre en cas d'utilisation du contenu du site (→ Mentions légales).

manuscrits et imprimés, des dessins et des estampes du cabinet de feu...pp.36-37 et du même auteur, Notice sur un manuscrit du XIV^{ème} siècle. Les Heures du Maréchal de Boucicault, Paris, pour la Société des Bibliophiles français, 1889). Les miniatures du livre d'Heures datent d'une époque où le maréchal avait encore sa femme, Antoinette de Beaufort, vicomtesse de Turenne, qui est représentée avec lui dans le manuscrit, qu'il avait épousée à la fin de 1391 et qu'il perdit au milieu de l'année 1416. P. 145. En tenant compte des trois feuillets ajoutés à la fin du manuscrit primitif pour Jean Le Meingre, le dernier des Boucicault, le livre compte 242 feuillets munis d'une numérotation relativement moderne en chiffres arabes, et quarante-quatre grandes miniatures à pleines pages. Les quarante-deux premières miniatures remontent à l'époque du maréchal. Le manuscrit se décompose comme suit: Fol. 2 à 7, Calendrier, rédigé en latin, dépourvu de toute ornementation; Fol. 9 à 44, Suffrages des saints.

³⁴ A.P. CORRADO DA LODI, *Del convento dei PP. Domenicani e del Collegio dei PP. delle Scuole Pie*, Archivio Civico, Voghera (cat. 8, Culto, Asse Ecclesiastico, Confraternite, Monasteri e Conventi, R/S Bovo), cart. 335, fasc. 14, 1624-1895: «nella chiesa di S. Enrico era stato depositato da un esercito di francesi che erano venuti a sorprendere l'Italia... Il che poi, il medesimo esercito essendo rimasto in parte distrutto e in parte sbandato, non poté, come divisava, riportarselo in Francia, onde diede agio al Generale Veneto di levarlo lui dalla chiesa e di trasferirlo seco a Venezia».

³⁵ P. GARIEL, *Idée de la ville de Montpellier*, Montpellier, 1665, p. 141.

³⁶ Ibidem, p. 144 «celui qui a fait réimprimer l'histoire de Charles VI remarque particulièrement ce brave chevalier nommé Messire Jaen de la Croix, qui fit feu généreusement contre les Anglais, et dit aux annotations que les Barons de Plancy assurent estre sortis, et par luy de la race de S. Roch. En effect dans le grand, et célèbre couvent des Pères Cordeliers de Paris [devenu effectivement église Saint-Roch] il y a une Chapelle de S. Roch, où se lit une Epitaphe sur le cuivre en ces termes: 'Cy git Noble Claude de la Croix, Seigneur et Baron de Plancy, Vicomte de Semoyne, Seigneur de Chermeu le Bascot, Longueville, Champ-Fleury, Saluy, la Sal Ponthieu, et de Vaux: Duquel le quatrième Ayeul, nommé Messire Jean de la Croix, dont est fait mention aux Chroniques en l'an 1421, au chapitre de la bataille de Baugé, a exposé sa vie au recouvrement de cette couronne sur les Anglais: Et estoit issu de la race S. Roch Lequel est décédé le 15 jour de Décembre, l'an 1570. Priez Dieu pour son Ame'. Dans la même Chapelle il se voit une autre Epitaphe d'un Geofroy de la Croix, Seigneur de Plancy, qui vivoit sous Charles VIII Louys XII et François I composée en ces mots 'Cydevant gist Noble Geofroy de la Croix, natif de Montpellier, Seigneur de Plancy, de Villeneuve sous Dammartin, Conseiller et Trésorier des guerres des Roys Charles VIII et Louis XII et François I qui trépassa le 9 iour de Mars 1515: Priez Dieu qu'il luy fasse pardon à l'ame. Amen»